

# LA JUSTICE MENACE de libérer les mineurs DÉLINQUANTS

▶ Face au manque de moyens, 13 juges bruxellois en appellent au ministre Koen Geens. Celui-ci s'agace, la polémique enfle

▶ À partir du 15 octobre, dans le ressort judiciaire de Bruxelles, un mineur qui commet un meurtre, un viol ou n'importe quel fait pouvant le mener en IPPJ sera laissé libre. C'est la bombe lancée, à l'unanimité, par les juges de la jeunesse du tribunal de première instance de Bruxelles. Une pierre jetée dans le jardin du ministre de la Justice Koen Geens, à travers une lettre ouverte publiée hier.

"On est à bout, la situation est ingérable", lance Jean-François Velge, le juge dirigeant du tribunal de la jeunesse. "Nous sommes arrivés à une limite que nous ne pouvons plus franchir. Jusqu'à présent, on a fait en sorte de combler les trous nous-mêmes. Mais on a atteint une incapacité", regrette la juge Michèle Meganck.

En cause, le manque de greffiers et d'employés. "Les effectifs des employés ont fondu de 50 % en l'espace de quelques mois", indique le courrier (disponible sur [dhn-net.be](http://dhn-net.be)). Autre souci, "le faible nombre de re-

crutements parmi les Bruxellois", note Jean-François Velge. Ainsi, cet exemple d'une greffière de la 12<sup>e</sup> chambre, originaire de Verviers, "qui faisait 5 heures de train par jour et a demandé logiquement sa mutation. Et un jour, on lui a dit "c'est O.K.". Cette femme très compétente est partie sans avoir été remplacée ici !", souffle Michèle Meganck.

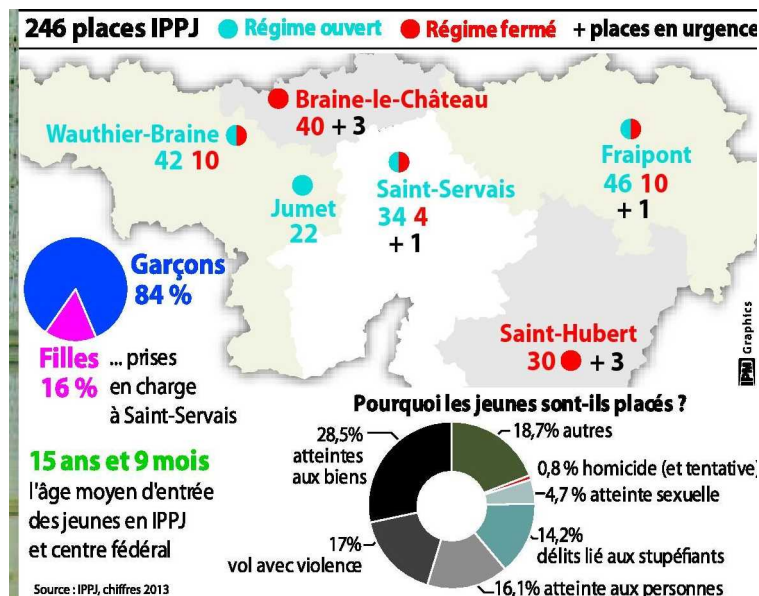
Le travail avec les mineurs délinquants ne représente que 5 % des dossiers traités par les juges de la jeunesse. La journée de travail des juges restera tout aussi chargée. Mais l'impact sur l'opinion publique de la libération sans poursuite de mineurs pouvant avoir commis des faits graves est cataclysmique pour un ministère de la Justice débordé par les incendies qui prennent un peu partout.

**CE DERNIER A RÉAGI**, hier, par un communiqué sec. "Je travaille à court terme et à long terme à des solutions. Dès lors, je regrette au plus haut point des actions comme

celle du tribunal de la jeunesse francophone à Bruxelles", indique Koen Geens. Le ministre soulève notamment l'embauche ou la promotion de 444 personnes, dont 150 à Bruxelles, ainsi que la libération d'un budget de 7,5 M d'€ pour les "besoins les plus aigus". Koen Geens observe ainsi que le "tribunal francophone de première instance de Bruxelles n'avait pas réagi à sa demande".

La pique à l'intention de son président Luc Hennart est limpide. Celui-ci réagit avec virulence : "Le ministre pratique allègrement la désinformation. Il est scandaleux d'aller dire que la situation est de la responsabilité du président. Le ministre peut je lui mets mon bureau à disposition et l'invite à organiser le tribunal", tempête le juge qui dit "soutenir à 1.000 % l'action des juges de la jeunesse. On est au pied du mur et il n'y aura bientôt plus de justice digne de ce nom à Bruxelles." Ambiance.

Julien Balboni



## DES PLACES TOUJOURS INSUFFISANTES DANS LES IPPJ

Malgré tout, le projet du ministre Rachid Madrane d'ouverture d'une structure à Bruxelles serait sur la bonne voie

La Belgique francophone ne compte que cinq IPPJ sur son territoire. Comme le montre la carte ci-dessus, toutes les structures sont situées en Wallonie. Elles totalisent seulement 246 places, dont 39 sont réservées aux filles à Saint-Servais (province de Namur).

Rachid Madrane (PS), ministre en charge du dossier à la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait annoncé en septembre dernier l'ouverture d'une nouvelle IPPJ à Bruxelles. Le projet serait, selon lui, sur la bonne voie, une implantation aurait même déjà été trouvée.

**IL FAUT DIRE** que le problème du manque de places dans ces centres revient souvent dans l'actualité belge. Cette année, le sujet a, à deux reprises, fait la une des médias. Cela a été le cas en février dernier. Le parquet de Liège affirmait alors avoir dû relâcher un braqueur faute de place, une information qui avait été démentie par Rachid Madrane.

En juin dernier, vous pouviez aussi lire dans *La DH* que 13 mineurs avaient été libérés par manque de places d'accueil. Une information une fois de plus infirmée par le ministre.

"Je le dis depuis des années, le secteur de l'aide à la jeunesse est chroniquement sous-financé. Nous avons beaucoup de mal à prendre en charge tous les jeunes qui en ont besoin", affirme le ministre. "Il n'est pas ici question du nombre de places mais de la qualité de l'encadrement. Vous savez, si on ouvre une prison, on peut très facilement la remplir. Notre objectif principal est avant tout que le jeune ne récidive pas. Et la meilleure façon d'y arriver est de réformer la manière

d'accompagner les jeunes dans les moments difficiles", ajoute-t-il, sans pour autant donner une réponse claire quant au nombre suffisant ou pas des places existantes.

Romain Demoustier

# "L'IPPJ, c'est l'Amérique"

Témoignage édifiant d'un éducateur en IPPJ. Désarmé...

John (prénom d'emprunt) a 34 ans. Originaire du Brabant wallon, il a plusieurs années de maison dans différents centres IPPJ du pays. Ouverts ou fermés. Maton ? Surveillant ? "Éducateur", corrige-t-il, ferme.

Et si la lenteur de l'appareil judiciaire et la vacance de postes sont aujourd'hui la première préoccupation des magistrats de la jeunesse, John, lui, pointe d'autres problèmes... édifiants. Qui l'ont aujourd'hui poussé à quitter ce job, en dépit "de quelques chemins de vie que je suis fier d'avoir aidé à redresser..."

## L'AMÉRIQUE

"Un centre ouvert, c'est bien simple, c'est l'Amérique pour les jeunes. Le décalage est immense pour eux, surtout s'ils viennent d'un centre fermé. On les emmène à l'école, à Walibi, à l'Océade, à Plopsa Co, à la mer... Chaque lundi, ils reçoivent 10,36 € de l'État. Ils les dépensent comme ils veulent. La plupart achètent des cigarettes : ils peuvent en fumer sept par jour. Par contre, ce n'est pas le Club Med dans leur chambre : ils ont droit à une radio ou un MP3, mais pas à une télé, encore moins un ordi ou une console."

"Dès leur arrivée, ce sont les jeunes qui choisissent leur éducateur référent. Autant vous dire qu'avec les collègues, on se bat pour séduire ceux qui ont l'air les plus équilibrés... Alors que pour un gamin dont la mère est prostituée et le père était son mac, qui a planté un marteau dans le front de sa cousine et dont les parents se sont fait coffrer pour un Go-fast qui a mal tourné, on ne se bouscule pas au portillon pour tenter de le réinsérer. Pas parce qu'on a lâché prise sur notre mission de réinsertion sociale. On fait ce job parce que c'est enrichissant, quand on y arrive, de remettre un gamin sur le droit chemin. Mais en même temps, on ne nous donne pas les justes moyens pour assumer notre mission."

## LA VIOLENCE

"J'ai observé un glissement, ces dernières années, vis-à-vis de la violence. Les ados qu'on avait il y a quelques années, c'était surtout pour des braquages, des bagarres en bande. Aujourd'hui, on en a beaucoup qui sont là pour faits de mœurs et viol. Cela donne généralement des jeunes

plus introvertis, moins violents. Mais la violence est toujours là. Il n'y a pas si longtemps, j'ai entendu dire qu'un jeune a explosé les mâchoires d'un éduc. Ce jeune homme a ensuite été placé en centre fermé, où il a pris une employée du PMS en otage pendant deux heures trente... En centre fermé, c'est pis ! Un gamin a un jour brisé un CD et menaçait un surveillant avec cette arme blanche de fortune... Quant à Aubin Bellens, une complice, en voiture, avait tendu une corde dans la cour extérieure du centre, pour qu'il s'échappe comme dans les films ! J'ai un bon gabarit, et un bon contact avec les jeunes. Donc, je n'ai jamais eu de problème grave. Mais il y a 10 à 12 jeunes pour deux éducateurs. J'avais une collègue qui ne fait pas plus d'un mètre 60... S'ils s'étaient tous rebiffés, lorsque je travaillais avec elle, il y aurait eu un carnage..."

## LES FUGUES

"Le gros problème, c'est les fugues, dans tous les centres ouverts, il y en a chaque semaine. Plusieurs. Inévitables, puisque, par définition, on ne peut pas enfermer les jeunes dans un centre ouvert. Je me souviens de deux garçons qui avaient fugué pour... aller se battre aux Ardentes ! Le système est mal fait, parce que, après 10 jours, le gamin est hors population, sa place tombe donc à l'IPPJ. Pour peu qu'il retombe devant un juge clément, devant lequel il ira pleurnicher en disant qu'il avait trop peur des autres jeunes de l'IPPJ, il peut se retrouver libre... Difficile à faire avaler aux autres gamins du centre..."

## DES OUTILS LIMITÉS

"En IPPJ ouverte, il n'y a aucun service de sécurité. En fermé, c'est à peine mieux. Et nous n'avons aucun équipement de défense. Pas de matraque, rien. Nous ne sommes pas habilités à faire usage de la force, uniquement à contenir un jeune. On ne peut pas non plus mettre à nu un garçon. Or, s'ils se sont bien comportés la semaine, il arrive qu'on laisse les jeunes rentrer chez eux, le week-end. Ils pourraient revenir avec un colt dans le slip et vouloir nettoyer tout le monde qu'on n'aurait même pas le droit de les fouiller... Les moyens mis à la disposition des éducateurs sont déplorables. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai dû me rendre à une réunion des parents d'un jeune avec mon véhicule privé... On n'avait pas assez de véhicules au centre. Dont un qui a passé les 300.000 kilomètres et qui est en carte rouge de contrôle technique depuis des années..."

Alexis Carantonis